

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-huit avril deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Catherine HAMON, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Jennifer GODIN

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants	25

DCM n°107/2023 - 9.1.5

Esti'Vallons 2023 - programmation - signature des contrats de cession

Rapporteur : Madame TERRIEN

Les membres de la commission communale vie locale, réunis le 12 avril 2023, proposent, pour la troisième édition d'Esti'Vallons, de :

- de planifier des rendez-vous estivaux hebdomadaires les mardis du 11 juillet au 22 août 2023,
- d'organiser des animations familiales, gratuites et ouvertes à tous de 17 heures 00 à 19 heures 00,
- de faire participer les associations locales,
- de proposer des spectacles professionnels accessibles gratuitement et ouverts à tous à 20 heures 00.

La programmation serait arrêtée comme suit :

Date	Secteur	Spectacle (genre)
11 juillet 2023	Maumusson	Orchestre Dominique MOISAN (musique) Thé dansant (15 heures 00 à 17 heures 00) Bal familial (20 heures 00 à 22 heures 00)
18 juillet 2023	Saint-Sulpice-des-Landes	Compagnie Steven Cigale - « Clinty » (théâtre de rue)
25 juillet 2023	Saint-Mars-la-Jaille	Enjoy (musique) Compagnie Paris-Bénarès - « Oisho » (déambulation)

1 ^{er} août 2023	Vritz	Héron et Duval (musique)
08 août 2023	Freigné	François ESCARRA (chanson) suivi d'une soirée karaoké (en attente de confirmation)
15 août 2023	Bonnoeuvre	Compagnie lapin 34 - « Broglii » (théâtre de rue)
22 août 2023	Saint-Mars-la-Jaille	Compagnie du deuxième - « Animaniversaire » (théâtre de rue)

Madame TERRIEN précise que la commission compte sur la présence de l'ensemble des élus pour aider à l'organisation matérielle.

Monsieur VALLÉE précise qu'il y aura d'autres animations à chaque date. Madame GUILLET précise que les enfants de l'accueil de loisirs sans hébergement seront présents sur les différents sites. Elle ajoute que les 0/3 ans seront aussi associés dans la mesure du possible avec les assistants maternels.

Monsieur ÉVAIN demande comment sont sollicitées les associations pour participer à ces soirées. Madame TERRIEN répond qu'un courriel a été adressé à toutes les associations et que ces dernières s'organisent sachant que les bénéfices seront partagés entre les associations participantes. Elle précise que, en contrepartie, les associations doivent proposer des bénévoles pour l'organisation de ces événements.

Sur proposition des membres de la commission communale vie locale réunis le 12 avril 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **SUIT** les propositions formulées par les membres de la commission communale vie locale ;
- **ARRÊTE** la programmation comme proposée dans le tableau ci-dessus ;
- **DÉCIDE** que l'accès à l'ensemble des animations sera gratuit ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de cession correspondants et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au financement de la saison Esti'Vallons ont été ouverts sur la section de fonctionnement du budget 2023 de la commune.

Délibération publiée le 09 mai 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Jennifer GODIN**



Envoyé en préfecture le 09/05/2023
Reçu en préfecture le 09/05/2023
ID : 044-200078079-20230424-DCM107_2023-DE